

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENTService de la
prévention des
pollutions et des
risquesBureau de
l'environnement
industriel19 Avenue Foch
BP 3718
98846 NOUMEA
CEDEX

Téléphone : 24.32.61

Télécopie : 24 32 57

Mél
denv.contact@province-
sud.nc

Nouméa, le 01 février 2010

N° 2010-5319/DENV

R E C E P I S S E

de déclaration d'une installation classée

Le président de l'assemblée de province Sud,

soussigné, CERTIFIE avoir reçu à la date du 18 janvier 2010 le dossier de déclaration de la SARL ZUCCATO, relatif à l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de 15 villas de type F4 au Mont Koghi – commune de Dumbéa.

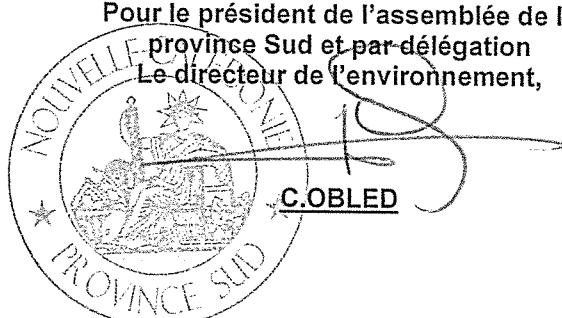
Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rubri-que	Désignation	Capacité	Seuil	Régime	Soumis aux dispositions de
2753	Ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées	75 équivalent-habitants	50 < nombre d'équivalent-habitants ≤ 500	Déclaration	La délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009

La SARL ZUCCATO est tenue de se conformer à la délibération susmentionnée fixant les prescriptions applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 414-5 du Code de l'environnement.

Pour le président de l'assemblée de la
Province Sud et par délégation
Le directeur de l'environnement,



Copies : - Mairie de Dumbéa
- DENV / BEI
- IIC (EC)